

Médecins



© 2016 Les Echos Publishing

Pour attirer les médecins dans les zones déficitaires en praticiens, la CNAM propose de verser une aide forfaitaire de 50 000 euros aux candidats à l'installation.

Dans le cadre des négociations sur la future convention entre professionnels de santé et Assurance maladie, la CNAM vient de proposer le versement d'une aide forfaitaire de 50 000 euros aux médecins qui accepteraient de s'installer dans les zones sous denses.

Cette aide serait versée en deux temps : la première moitié (25 000 euros) au démarrage de l'activité, pour accompagner le professionnel dans ses investissements (locaux, matériel), la deuxième moitié l'année suivante. Une majoration pourrait également être accordée en cas de vacations réalisées au sein des hôpitaux de proximité.

Mais pour obtenir cette aide financière, le médecin devrait s'engager contractuellement à exercer trois ans dans cette zone et à s'installer en exercice « regroupé » (cabinet de groupe, nouvelle communauté professionnelle territoriale de santé). En cas de départ avant la fin du contrat, l'Assurance maladie pourrait demander le remboursement d'une partie de l'aide, au prorata de la durée effective d'activité...

À noter : cette aide remplacerait l'« option démographie », actuellement en place pour attirer les médecins dans les déserts médicaux et dont le bilan est décevant...

